

Règlement complet

Jeu Concours – Métropole Nice Côte d’Azur

CONCOURS INSTAGRAM – FÊTEZ PÂQUES AVEC LES PRODUITS DU GOÛT DE NICE

Article 1 :

La Métropole Nice Côte d’Azur, ci-après désigné l’« Organisateur », organise un jeu gratuit du **Mardi 30 Mars 2021** au **jeudi 1^{er} Avril 2021**, selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce jeu gratuit sera dans la suite du règlement dénommé « le Jeu ».

Article 2 :

Ce Jeu est accessible du **Mardi 30 Mars 2021** au **jeudi 1^{er} Avril 2021** sur la page Instagram du Goût de Nice : <http://www.instagram.com/legoutdenice>.

Article 3 :

Les lots gagnants seront les suivants :

- **Une poule en chocolat d’une valeur de 32 € - Artisan Chocolatier Patrice Arbona**
- **Un œuf en chocolat d’une valeur de 33 € - Artisan Chocolatier Alexis Monod**
- **Un lapin en chocolat d’une valeur de 23 € - Artisan Chocolatier Serge Serain**

La mécanique du jeu sera la suivante :

- Jusqu’au **Jeudi 1^{er} Avril 2021**, les joueurs sont invités à s’abonner au Goût de Nice (@legoutdenice) et à identifier une personne en commentaire de la Publication du Goût de Nice annonçant le concours.
- Pour participer, le joueur devra exécuter les 2 actions de manière cumulative.
- Le **Vendredi 2 Avril 2021**, un tirage au sort sera effectué par l’Organisateur pour distribuer les lots mis en jeu parmi les gagnants.
- Les gagnants seront ensuite recontactés par la Page Instagram du Goût de Nice afin de leur notifier l’attribution du lot ainsi que les modalités pour le récupérer. Les lots gagnés ne pourront être ni vendus, ni échangés.

ATTENTION : Une seule réponse sera prise en compte par participant.

À tout moment le joueur est responsable de l’exactitude des informations qu’il a communiquées.

Toute publication incomplète, présentant une anomalie ne sera pas prise en considération. Les responsables du concours se réservent également le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Les gagnants seront contactés au plus tard le **Samedi 3 Avril**, afin de s’assurer de leur identité.

Article 4 :

Les gagnants pourront retirer directement leur lot au Goût de Nice, située au 34 Boulevard Jean Jaurès, 06300 Nice. Afin de retirer son lot, le gagnant devra présenter une pièce d’identité. La personne devra justifier que le compte Instagram correspond bien à l’identité de la personne, dans le cadre par exemple d’un nom d’emprunt ou incomplet, sans quoi, le lot ne saurait être attribué et serait redistribué. Ce dernier sera averti par message privé de la mise à disposition du lot, dans un délai maximum d’un jour après l’annonce des résultats.

Article 5 :

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre tout autre lot ou contre sa valeur en argent ou devise de toute nature pour quelque cause que ce soit. La dotation devra être acceptée comme telle et ne pourra en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière, à un échange ou une modification. Dans l'impossibilité d'utiliser le lot, il sera perdu et aucune réclamation ne sera acceptée.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que les gagnants reconnaissent expressément.

Article 6 :

Il est rappelé que le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, cette acceptation tacite ayant été correctement explicitée dans la publication du concours conformément à l'article L122-9 du Code de la consommation.

- La Métropole Nice Côte d'Azur ne saurait être tenue pour responsable de tout rejet d'une participation qui serait impossible à traiter (Compte Instagram supprimé par exemple, ...)
- La Métropole Nice Côte d'Azur ne saurait être tenue pour responsable si pour une raison quelconque ce jeu venait à être écourté, modifié ou annulé.

Ce jeu est accessible exclusivement par voie électronique via la Publication Instagram envoyée par le Goût de Nice. Aucune autre forme de participation ne sera acceptée.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudos ou comptes reliés à un même foyer ainsi que de jouer pour le compte d'une autre personne. Le participant s'engage à envoyer à l'Organisateur des informations exactes. A défaut, sa participation au jeu sera invalidée.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du Jeu (**Jeudi 1^{er} Avril 2021**) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation par courrier sera rejetée. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des publications électroniques, quelle qu'en soit la raison.

Pour participer ou bénéficier de leur dotation, les mineurs ou majeurs protégés devront être munis d'une autorisation écrite des parents, curateur ou tuteur légal, qui sont garant du respect par les participants de ce règlement. Toute participation d'un mineur ou majeur protégé fera présumer qu'il détient les autorisations requises.

Article 7 :

La Métropole Nice Côte d'Azur se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché ou falsifié des réponses.

La Métropole Nice Côte d'Azur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité des participants et leur autorisation à participer au concours le cas échéant. Toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'élimination du participant à ce jeu. La Métropole Nice Côte d'Azur se réserve le droit d'annuler le gain si le gagnant n'a pas rempli les conditions requises pour le jeu (identité confirmée, ...). Il est rappelé qu'à tout moment le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. À ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de mettre à tout moment un terme à ce Jeu, et ce, sans qu'il puisse être tenu à une quelconque réparation à quelque titre que ce soit, s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le déroulement du Jeu.

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment. L'Organisateur se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas d'indisponibilité du jeu, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'impossibilité pour le gagnant de venir retirer la dotation sur place, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 8 :

Certains contenus sont hébergés sur d'autres site internet (vidéos, images, texte ...). Ces contenus sont considérés de la même manière que s'ils avaient été consultés sur leur site d'origine.

Le jeu concours se déroulant sur le réseau social Instagram, ce dernier peut être amené à collecter des données vous concernant, utiliser des cookies, assurer un suivi tiers et suivre vos interactions avec leur contenu de la même manière qu'ils le feraient habituellement. Il en est de même pour les services tiers connectés.

Article 9 :

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage à respecter la vie privée des participants et à protéger les informations qu'ils lui communiquent. Elles sont confidentielles et traitées comme telles.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par Le Goût de Nice afin de gérer les participations au jeu concours Instagram organisé par la Métropole Nice Côte d'Azur à l'occasion de la fête de Pâques mais également de gérer la remise des lots remportés.

La collecte de vos données *-nécessaire au traitement de votre participation-* repose sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant au **Goût de Nice, 34 boulevard Jean Jaurès, 06000 Nice ou à l'adresse de notre délégué à la protection des données dpd@nicecotedazur.org**. Le traitement de vos données que vous avez renseignées de manière facultative repose également sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment.

Les données enregistrées sont réservées à l'usage du personnel habilité du Goût de Nice en charge du jeu concours, aux seules fins définies ci-avant et sont conservées jusqu'à un délai d'un mois suivant la clôture du concours, soit le 3 Mai 2021.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser au Goût de Nice ou à l'adresse de notre délégué à la protection des données dpd@nicecotedazur.org.

Vous pouvez adresser une réclamation *-en ligne ou par voie postale-* auprès de la CNIL si vous estimez *-après avoir contacté le Goût de Nice-* que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Article 10 :

Toute contestation concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Métropole Nice Côte d'Azur, dont les décisions sont souveraines et sans appel.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un mois suivant la date de clôture du jeu.

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception à la métropole Nice Côte d'Azur (5 rue de l'hôtel de Ville, 06000 Nice). Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 11 :

Ni Instagram, ni son propriétaire Facebook, ne sauraient être tenus pour responsables lors d'un litige ou d'une réclamation en lien avec le Jeu et ne sauraient être visés par un litige ou une réclamation en lien avec le Jeu.

Le Jeu n'est ni géré, ni sponsorisé par Instagram ou par Facebook.

Article 12 :

Le présent règlement peut être consulté sur le site internet <http://www.nice.fr/>.

Article 13 :

Ce jeu est annoncé sur le site <http://www.nice.fr/> et le compte Instagram du Goût de Nice.